



DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

C. C. A. S.  
DE  
C O N T E S

**Décision N° 2022-12-01**

OBJET :

Voyage Annuel 2023

Nombre de conseillers  
en exercice : 13

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 10

Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre, à quinze heure trente, le Conseil d'administration, légalement convoqué s'est réuni à la Maison Ollivier, en séance publique, sous la présidence de Madame Nicole Colombo, vice-présidente.

**Etaient présents** Mme Nicole Colombo, Vice-Présidente, M. Kader Akeb, Mme Nadine Ezingard, Mme Christiane Coudon, M. Dominique Celeschi, Mme Fabienne Irles, Mme Maria Bocquet, M. Charles Alunni, Mme Annie Raybaut

**Absents représentés** : Mme Malika Vannucci

**Absents excusés** : M. Francis Tujague, Président, Mme Alice Angelozzi, M. Dominique Reberac,

Le quorum est atteint.

M. Kader Akeb a été nommé secrétaire de séance.

La vice-présidente expose au conseil les modalités de prise en charge financière du Voyage annuel de 5 jours qui se déroulera du 1<sup>er</sup> au 5 mai 2023 en Aveyron.

Le coût prévisionnel de celui-ci est de **647** euros par personne.

La vice-présidente propose que la participation de chacune des personnes qui s'inscrivent à ce voyage soit fixée à **550** euros et à **647** euros pour les personnes extérieures. Elle propose également que le Centre Communal d'Action Sociale prenne en charge la différence.

**Le conseil d'administration,  
Où l'exposé de la vice-présidente,  
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de fixer la participation individuelle au voyage annuel de 5 jours, du 1<sup>er</sup> au 5 mai 2023 en Aveyron à **550** euros et à **647** euros pour les personnes extérieures,

**DECIDE** que le Centre Communal d'Action Sociale prendra en charge la différence entre le coût réel et le tarif appliqué, soit **97** euros par personne.

Les sommes perçues seront versées sur l'article 706 et les crédits nécessaires seront imputés sur l'article 6248 du budget 2023.

Le secrétaire de séance,

Kader Akeb

Fait et délibéré,  
les jour, mois et an susdits,  
pour expédition conforme

La vice-présidente,

Nicole Colombo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-260600366-20221205-2022-12-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

Publication : 16/12/2022

La vice-Présidente, COLOMBO Nicole